

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2021-214

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2021

Sommaire

73_DSDEN_Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Savoie / DSDEN Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Savoie

73-2021-11-23-00009 - Arrêté n°2021-23 du 23/11/21 (2 pages)

Page 3

73_DSDEN_Direction des services
départementaux de l'éducation nationale de
Savoie

73-2021-11-23-00009

Arrêté n°2021-23 du 23/11/21

Arrêté N°2021-23 relatif à la composition nominative du comité technique spécial départemental de la Savoie

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment les articles 8 bis et 9, ensemble loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat modifié et notamment son article 31 ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale modifié, en ses articles 6 et 7 ;

Vu le décret du 09 août 2021 portant nomination de M. François COUX en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie ;

Vu l'arrêté SJC n°2021-28 portant délégation de signature de la rectrice, Madame Hélène INSEL, à Monsieur François COUX, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie ;

Vu la proposition de l'organisation syndicale SGEN-CFDT en date du 9 septembre 2021,

Vu la proposition de l'organisation syndicale UNSA en date du 10 septembre 2021,

Vu la proposition du FNEC FP FO en date du 09 septembre 2021,

Vu la proposition de la FSU en date du 21 décembre 2018,

Arrêté

Article 1 : La composition du comité technique spécial départemental de la Savoie est fixée comme suit :

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie, président

La Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie

Représentants des personnels (10 sièges)

FSU (4 sièges)

Titulaires

Madame Sarah HAMOUDI-WILKOWSKY

Madame Corinne CHAUMAZ

Madame Nathalie PAYET

Monsieur Benoit BOURGEOIS

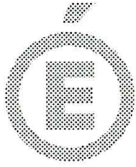
Suppléants

Monsieur Luc BASTRENTAZ

Monsieur Yohan AUDEBERT

Monsieur Thomas GAUTHIER

Monsieur Xavier ANDRIEUX



2/2

UNSA Education (4 sièges)

Titulaires

Madame Valérie KIENING
Monsieur François LAPPE
Monsieur Walter MODESTO
Monsieur Éric BADIN

Suppléants

Monsieur Ludovic BERENGER
Monsieur Pascal GAUTHIER
Madame Anne-Sophie DELAPIERRE
Madame Amandine PARENTE

Sgen-Cfdt (1 siège)

Titulaire

Monsieur Gilles PETIT

Suppléante

Madame Geneviève PELOSSE

FNEC-FP-FO (1 siège)

Titulaires

Monsieur Pascal RODRIGUES

Suppléants

Monsieur Pierre GARINO

Article 2 : Le mandat des représentants des personnels d'une durée de quatre ans débute le 1er janvier 2019.

Article 3 : Le précédent arrêté du 27 août 2021 est abrogé.

Article 4 : La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de La Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Savoie.

Chambéry, le 23 novembre 2021

Pour la rectrice et par délégation,
Le Directeur Académique

François COUX